

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

REN HY 2959

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.01.2022
2.0	01.12.2023	400001009107	Date de la première version publiée: 10.03.2017

Date d'impression 03.01.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : REN HY 2959

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : 8GF8-D0JN-W006-038J

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Durcisseur

Restrictions d'emploi recommandées : Destiné exclusivement à l'usage industriel.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV

Adresse : Everslaan 45
3078 Everberg
Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41

Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0 825 812 822

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 32 36 36

PARIS: 01 40 05 48 48

RENNES: 02 99 59 22 22

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

EUROPE: +32 35 75 1234

France ORFILA: +33(0)145425959

ASIA: +65 6336-6011

China: +86 20 39377888
+86 532 83889090

India: + 91 22 42 87 5333

Australia: 1800 786 152

New Zealand: 0800 767 437

USA: +1 800-424-9300

REN HY 2959

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.01.2022
2.0	01.12.2023	400001009107	Date de la première version publiée: 10.03.2017

Date d'impression 03.01.2024

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1C	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B	H360: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

REN HY 2959

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.01.2022
2.0	01.12.2023	400001009107	Date de la première version publiée: 10.03.2017

Date d'impression 03.01.2024

une protection auditive.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Fatty acids, C18 unsat., reaction products with tetraethylenepentamine

4,4'-isopropylidenediphénol

2-pipérazin-1-yléthylamine

Etiquetage supplémentaire

Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: Cette substance/Ce mélange contient des composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien pour l'environnement, selon l'article 57(f) de REACH, le règlement de la Commission (UE) 2018/605 ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100.

Informations toxicologiques: Cette substance/Ce mélange contient des composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien affectant la santé humaine, selon l'article 57(f) de REACH, le règlement de la Commission (UE) 2018/605 ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Amines

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	Classification	Concent
--------------	---------	----------------	---------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

REN HY 2959

Version 2.0 Date de révision: 01.12.2023 Numéro de la FDS: 400001009107 Date de dernière parution: 11.01.2022
Date de la première version publiée: 10.03.2017

Date d'impression 03.01.2024

	No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement		ration (% w/w)
Fatty acids, C18 unsat., reaction products with tetraethylenepentamine	1226892-45-0 - 01-2119487006-38	Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 70 - < 90
4,4'-isopropylidenediphénol	80-05-7 201-245-8 604-030-00-0 01-2119457856-23	Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Repr. 1B; H360F STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	>= 3 - < 10
2-pipérazin-1-yléthylamine	140-31-8 205-411-0 612-105-00-4 01-2119471486-30	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Repr. 2; H361 STOT RE 1; H372 (Voies respiratoires) Aquatic Chronic 3; H412	>= 3 - < 5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

REN HY 2959

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.01.2022
2.0	01.12.2023	400001009107	Date de la première version publiée: 10.03.2017

Date d'impression 03.01.2024

Traiter de façon symptomatique.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés. Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.
- En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante. En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital. Enlever les lentilles de contact. Maintenir l'œil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Provoque de graves brûlures.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

REN HY 2959

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	01.12.2023	400001009107	11.01.2022
			Date de la première version publiée:
			10.03.2017

Date d'impression 03.01.2024

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	:	Eau pulvérisée Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO ₂) Poudre chimique sèche
Moyens d'extinction inappropriés	:	Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Produits de combustion dangereux	:	On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers	:	Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
Méthodes spécifiques d'extinction	:	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Information supplémentaire	:	Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles	:	Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
---------------------------	---	---

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	:	Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions
---	---	---

REN HY 2959

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.01.2022
2.0	01.12.2023	400001009107	Date de la première version publiée: 10.03.2017

Date d'impression 03.01.2024

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées.
Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas entreposer près des acides.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

REN HY 2959

Version 2.0 Date de révision: 01.12.2023 Numéro de la FDS: 400001009107 Date de dernière parution: 11.01.2022
Date de la première version publiée: 10.03.2017

Date d'impression 03.01.2024

Température de stockage recommandée : 2 - 40 °C

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
4,4'-isopropylidenediphénol	80-05-7	VME (Poussières inhalable)	2 mg/m ³	FR VLE
	Information supplémentaire: Toxique pour la reproduction de catégorie 1B - Substances devant être assimilées à des substances toxiques pour la reproduction pour l'homme, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		TWA (fraction inhalable)	2 mg/m ³	2017/164/EU
	Information supplémentaire: Indicatif			
		TWA (fraction inhalable)	2 mg/m ³	2004/37/EC
	Information supplémentaire: Agents cancérigènes ou mutagènes			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2-pipérazin-1-yléthylamine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	10,6 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	10,6 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,015 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	80 mg/m ³
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	3,33 mg/kg p.c./jour
Fatty acids, C18 unsat., reaction products with tetraethylenepentamine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	29 mg/m ³
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	4,2 mg/kg p.c./jour

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

REN HY 2959

Version 2.0 Date de révision: 01.12.2023 Numéro de la FDS: 400001009107 Date de dernière parution: 11.01.2022
Date de la première version publiée: 10.03.2017

Date d'impression 03.01.2024

	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,7 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	2,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	2,5 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
2-pipérazin-1-yléthylamine	Eau douce	0,058 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,006 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,58 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	215 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	21,51 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Station de traitement des eaux usées	250 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sol	1 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
Fatty acids, C18 unsat., reaction products with tetraethylenepentamine	Eau douce	0,0307 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,00307 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	2,3 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	119,8 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	11,98 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	9,44 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Oral(e)	20 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

REN HY 2959

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.01.2022
2.0	01.12.2023	400001009107	Date de la première version publiée: 10.03.2017

Date d'impression 03.01.2024

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle
Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : 10 - 480 min

Matériel : Alcool éthylvinyle laminé (EVAL)
Délai de rupture : > 8 h

Remarques : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : bleu

Odeur : légère

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

REN HY 2959

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.01.2022
2.0	01.12.2023	400001009107	Date de la première version publiée: 10.03.2017

Date d'impression 03.01.2024

Point de fusion/point de congélation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'ébullition : > 200 °C

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'éclair : 147 °C
Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température de décomposition : > 200 °C

pH : 11 (20 °C)
Concentration: 500 g/l

Viscosité
Viscosité, dynamique : 450 - 900 mPa,s (25 °C)

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : pratiquement insoluble (20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur : 0,1 hPa (20 °C)

Densité : 0,98 g/cm³ (25 °C)

Densité relative : 0,98 (25 °C)

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Caractéristiques de la particule : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

REN HY 2959

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.01.2022
2.0	01.12.2023	400001009107	Date de la première version publiée: 10.03.2017

Date d'impression 03.01.2024

9.2 Autres informations

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Produits de décomposition	:	dioxyde de carbone
dangereux	:	monoxyde de carbone
	:	Oxydes d'azote (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë**

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4 100 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée	:	Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg
	:	Méthode: Méthode de calcul

Composants:**Fatty acids, C18 unsat., reaction products with tetraethylenepentamine:**

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat, femelle): > 2 000 mg/kg
	:	Méthode: OCDE ligne directrice 423
	:	BPL: oui
	:	Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

REN HY 2959

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.01.2022
2.0	01.12.2023	400001009107	Date de la première version publiée: 10.03.2017

Date d'impression 03.01.2024

une seule ingestion.

4,4'-isopropylidenediphénol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 - < 5 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 170 mg/m3
Durée d'exposition: 6 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle): env. 6 400 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

2-pipérazin-1-yléthylamine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Lapin, mâle): 2 097 mg/kg
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle): 866 mg/kg
Evaluation: Le composant/mélange est toxique après un contact cutané unique.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

Composants:

Fatty acids, C18 unsat., reaction products with tetraethylenepentamine:

Espèce	: Lapin
Durée d'exposition	: 4 h
Evaluation	: Corrosif, catégorie 1C - réactions observées à la suite d'une exposition de une à quatre heures et d'une période d'observation allant jusqu'à 14 jours.
Méthode	: OCDE ligne directrice 404
Résultat	: Corrosif, catégorie 1C - réactions observées à la suite d'une exposition de une à quatre heures et d'une période d'observation allant jusqu'à 14 jours.
BPL	: oui

4,4'-isopropylidenediphénol:

Espèce	: Lapin
Evaluation	: Pas d'irritation de la peau
Méthode	: OCDE ligne directrice 404
Résultat	: Pas d'irritation de la peau
BPL	: oui

REN HY 2959

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.01.2022
2.0	01.12.2023	400001009107	Date de la première version publiée: 10.03.2017

Date d'impression 03.01.2024

2-pipérazin-1-yléthylamine:

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Provoque des brûlures.
Résultat	:	Provoque des brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Composants:**Fatty acids, C18 unsat., reaction products with tetraethylenepentamine:**

Résultat	:	Corrosif
----------	---	----------

4,4'-isopropylidenediphénol:

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Risque de lésions oculaires graves.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Risque de lésions oculaires graves.
BPL	:	oui

2-pipérazin-1-yléthylamine:

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Risque de lésions oculaires graves.
Résultat	:	Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:**Fatty acids, C18 unsat., reaction products with tetraethylenepentamine:**

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Voies d'exposition	:	Peau
Espèce	:	Cochon d'Inde
Evaluation	:	Taux de sensibilisation élevé probable ou prouvé de la peau chez l'homme
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	Taux de sensibilisation élevé probable ou prouvé de la peau chez l'homme
BPL	:	oui

4,4'-isopropylidenediphénol:

Voies d'exposition	:	Peau
Espèce	:	Souris
Evaluation	:	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 429

REN HY 2959

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.01.2022
2.0	01.12.2023	400001009107	Date de la première version publiée: 10.03.2017

Date d'impression 03.01.2024

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
BPL : oui

Voies d'exposition : Peau
Espèce : Humain
Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Résultat : A un effet sensibilisant.

2-pipérazin-1-yléthylamine:

Type de Test : Test de Maximalisation
Voies d'exposition : Peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme

Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:**Fatty acids, C18 unsat., reaction products with tetraethylenepentamine:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Lymphocytes humains
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif
BPL: oui

4,4'-isopropylidenediphénol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

REN HY 2959

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.01.2022
2.0	01.12.2023	400001009107	Date de la première version publiée: 10.03.2017

Date d'impression 03.01.2024

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif

Type de Test: essai de mutation inverse
Système d'essais: Salmonella typhimurium and E. coli
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Souris (mâle et femelle)
Type de cellule: Moelle osseuse
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0, 500, 1000, or 2000 mg/kg
Résultat: négatif

2-pipérazin-1-yléthylamine:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif

Type de Test: essais d'échange de chromatides sœurs
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif

Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée
Système d'essais: Hépatocytes de rat
Activation du métabolisme: négatif
Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

REN HY 2959

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.01.2022
2.0	01.12.2023	400001009107	Date de la première version publiée: 10.03.2017

Date d'impression 03.01.2024

Méthode: OCDE ligne directrice 490
Résultat: négatif
BPL: oui

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo
Espèce: Souris (mâle et femelle)
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Dose: 175 - 560 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:**4,4'-isopropylidenediphénol:**

Espèce : Rat, mâle et femelle
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 103 semaines
Fréquence du traitement : 7 quotidien
Résultat : négatif
BPL : oui

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Composants:**Fatty acids, C18 unsat., reaction products with tetraethylenepentamine:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: OCDE ligne directrice 422
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0/30/100/300 milligramme par kilogramme
Durée d'un traitement unique: 28 - 41 d
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: >= 300 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: >= 300 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 422
Résultat: Non classé
BPL: oui

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0/100/300/1000 milligramme par kilogramme
Durée d'un traitement unique: 10 d
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Toxicité maternelle générale: NOAEL: > 1 000 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: > 1 000 Poids corporel mg / kg
Résultat: Aucune incidence tératogène.

REN HY 2959

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.01.2022
2.0	01.12.2023	400001009107	Date de la première version publiée: 10.03.2017

Date d'impression 03.01.2024

BPL: oui

4,4'-isopropylidenediphénol:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0, 0.2, 2, 20, and 200 µg/kg
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 0,2 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 0,2 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F2: NOAEL: 0,2 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: Des effets embryotoxiques et des effets indésirables sur la progéniture ont été observés.
BPL: oui

Espèce: Rat, mâle et femelle
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 2,7 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 2,7 Poids corporel mg / kg
BPL: oui

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 0,2 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Preuves manifestes d'effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité, lors de l'expérimentation animale.

2-pipérazin-1-yléthylamine:

Effets sur la fertilité : Type de Test: OCDE ligne directrice 422
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 500/2000/8000 ppm
Durée d'un traitement unique: 28 d
Toxicité générale chez les parents: NOAEC: 8 000 ppm
Toxicité générale sur la génération F1: NOEL: 8 000 ppm
Méthode: OCDE ligne directrice 422

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le développement
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: LOAEC: 8 000 ppm
Toxicité pour le développement: NOEL: 8 000 ppm
Méthode: OCDE ligne directrice 422

REN HY 2959

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.01.2022
2.0	01.12.2023	400001009107	Date de la première version publiée: 10.03.2017

Date d'impression 03.01.2024

Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'un traitement unique: 14 d
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 1 000 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOEL: 1 000 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414

Type de Test: Prénatal
Espèce: Lapin, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'un traitement unique: 23 d
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 75 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: 75 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414

Toxicité pour la reproduction : Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la
- Evaluation fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:**4,4'-isopropylidenediphénol:**

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:**2-pipérazin-1-yléthylamine:**

Voies d'exposition : Inhalation
Organes cibles : Voies respiratoires
Evaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée**Composants:****Fatty acids, C18 unsat., reaction products with tetraethylenepentamine:**

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : >= 300 mg/kg/d
Voie d'application : par voie orale (gavage)
Durée d'exposition : 8 - 28 d 6 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

REN HY 2959

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.01.2022
2.0	01.12.2023	400001009107	Date de la première version publiée: 10.03.2017

Date d'impression 03.01.2024

Nombre d'expositions	: 7 days/week
Dose	: 0/30/100/300 mg/kg/day
Groupe de contrôle	: oui
Méthode	: OCDE ligne directrice 422
BPL	: oui
Espèce	: Chien, mâle et femelle
NOAEL	: 144 mg/kg
Voie d'application	: par voie orale (alimentation)
Durée d'exposition	: 3 d
Dose	: 4000/12000/40000 ppm
Méthode	: Toxicité subchronique
Remarques	: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

4,4'-isopropylidenediphénol:

Espèce	: Souris, mâle et femelle
NOAEL	: 300 ppm
Voie d'application	: par voie orale (alimentation)
Durée d'exposition	: 8 weeks
Nombre d'expositions	: 7 days/week
Dose	: 0.018,0.18,1.8,30,300,3500 ppm
Méthode	: OCDE ligne directrice 416
BPL	: oui

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOEL	: 75 ppm
NOAEL	: 750 ppm
Voie d'application	: par voie orale (alimentation)
Nombre d'expositions	: 7 days/week
Dose	: 0,0.015,0.3,4.5,75,750,7500ppm
Méthode	: OCDE ligne directrice 416
BPL	: oui

Espèce	: Rat, mâle et femelle
LOAEL	: 600 mg/kg
Voie d'application	: par voie orale (gavage)
Durée d'exposition	: 28 d
Nombre d'expositions	: 7 days/week
Dose	: 0, 40, 200, 600 1000 mg/kg-day
Méthode	: OCDE ligne directrice 407
BPL	: oui

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOEC	: 10 mg/m ³
Voie d'application	: Inhalation (poussière/buée/fumée)
Durée d'exposition	: 13 weeks 6 h
Nombre d'expositions	: 5 days/week
Dose	: 0, 10, 50, or 150 mg/m ³

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 90 mg/m ³
Voie d'application	: Inhalation (poussière/buée/fumée)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

REN HY 2959

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.01.2022
2.0	01.12.2023	400001009107	Date de la première version publiée: 10.03.2017

Date d'impression 03.01.2024

Durée d'exposition : 8 weeks 6 h
Nombre d'expositions : 5 days/week
Dose : 10/30/90 mg/m3

2-pipérazin-1-yléthylamine:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 152 mg/kg/d
Voie d'application : par voie orale (eau potable)
Durée d'exposition : 28 d
Méthode : OCDE ligne directrice 422

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : > 1000 mg/kg/d
Voie d'application : Dermale
Durée d'exposition : 29 d
Nombre d'expositions : 6h/d, 5d/w
Méthode : OCDE ligne directrice 410

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOEC : 0,2 mg/m3
Voie d'application : Inhalation
Durée d'exposition : 90 d
Nombre d'expositions : 6h/d, 5d/w
Méthode : OCDE ligne directrice 413
Organes cibles : Voies respiratoires
Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 1.

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOEC : 53,3 mg/m3
Voie d'application : Inhalation
Durée d'exposition : 90 d
Nombre d'expositions : 6h/d, 5d/w
Méthode : OCDE ligne directrice 413

Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : Cette substance/Ce mélange contient des composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien affectant la santé humaine, selon l'article 57(f) de REACH, le règlement de la Commission (UE) 2018/605 ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100.

Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

REN HY 2959

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.01.2022
2.0	01.12.2023	400001009107	Date de la première version publiée: 10.03.2017

Date d'impression 03.01.2024

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Composants:****Fatty acids, C18 unsat., reaction products with tetraethylenepentamine:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 0,19 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,18 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,24 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: ISO 6341
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,48 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

REN HY 2959

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.01.2022
2.0	01.12.2023	400001009107	Date de la première version publiée: 10.03.2017

Date d'impression 03.01.2024

BPL: oui

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour les
algues/plantes aquatiques

: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,638 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

Contrôle analytique: oui

Substance d'essai: Eau douce

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,395 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

Contrôle analytique: oui

Substance d'essai: Eau douce

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Facteur M (Toxicité aiguë
pour le milieu aquatique)

: 10

Toxicité pour les
microorganismes

: CE50 (boue activée): 114 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: Eau douce

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés
aquatiques (Toxicité
chronique)

: NOEC: 0,0320 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Type de Test: Essai en semi-statique

Contrôle analytique: oui

Substance d'essai: Eau douce

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

BPL: oui

Facteur M (Toxicité
chronique pour le milieu
aquatique)

: 1

Toxicité pour les organismes
vivant dans le sol

: NOEC: 944 mg/kg

Durée d'exposition: 56 d

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Substance d'essai: Naturel

Méthode: OCDE ligne directrice 222

BPL:oui

4,4'-isopropylidenediphénol:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

REN HY 2959

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.01.2022
2.0	01.12.2023	400001009107	Date de la première version publiée: 10.03.2017

Date d'impression 03.01.2024

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 4,6 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en dynamique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: ASTM
BPL: oui
- CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): 6,8 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 10,2 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: Autres lignes directrices
BPL: oui
- CE50 (Chironomus sp.(Chironome)): 2,7 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: Autres lignes directrices
BPL: oui
- CE50 (Acartia tonsa): 0,885 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: Mesuré
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50b (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 2,73 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
BPL: oui
- EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1,41 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
BPL: oui
- CE50 (Lemna minor (Petite lentille d'eau)): 20 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

REN HY 2959

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.01.2022
2.0	01.12.2023	400001009107	Date de la première version publiée: 10.03.2017

Date d'impression 03.01.2024

Durée d'exposition: 7 d
Type de Test: Essai en semi-statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 221
BPL: oui

NOEC (Lemna minor (Petite lentille d'eau)): 7,8 mg/l
Durée d'exposition: 7 d
Type de Test: Essai en semi-statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 221
BPL: oui

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: $\geq 0,640$ mg/l
Durée d'exposition: 36 d
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Type de Test: Essai en dynamique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 210
BPL: oui

NOEC: 0,000372 mg/l
Durée d'exposition: 300 d
Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)
Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,025 mg/l
Durée d'exposition: 181 d
Type de Test: Essai en dynamique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
BPL: oui

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10

2-pipérazin-1-yléthylamine:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 2 190 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 58 mg/l
Point final: Immobilisation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

REN HY 2959

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	01.12.2023	400001009107	11.01.2022
			Date de la première version publiée:
			10.03.2017

Date d'impression 03.01.2024

aquatiques

Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Toxicité pour les
algues/plantes aquatiques

: CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 1 000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les
microorganismes

: CE50 (Bactérie): > 100 mg/l, mg/kg
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 216

CE50 (boue activée): 511 mg/l
Durée d'exposition: 2 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: ISO

Toxicité pour les organismes
vivant dans le sol

: CL50: 712 mg/kg
Durée d'exposition: 56 d
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Méthode: OCDE ligne directrice 222

NOEC: 500 mg/kg
Durée d'exposition: 56 d
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Méthode: OCDE ligne directrice 222

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Fatty acids, C18 unsat., reaction products with tetraethylenepentamine:

Biodégradabilité

: Type de Test: aérobique
Inoculum: Eau douce
Concentration: 2 mg/l
Résultat: Intrinsèquement biodégradable.
Biodégradation: 24 %
Durée d'exposition: 60 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301D
BPL: oui
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

4,4'-isopropylidenediphénol:

Biodégradabilité

: Type de Test: aérobique
Inoculum: Boue activée, non adaptée
Concentration: 100 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

REN HY 2959

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.01.2022
2.0	01.12.2023	400001009107	Date de la première version publiée: 10.03.2017

Date d'impression 03.01.2024

Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 89 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301F
Substance d'essai: Eau douce
BPL: oui

Type de Test: aérobique
Inoculum: Boue activée, non adaptée
Concentration: 25 mg/l
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 74,7 - 81,4 %
Lié à: Carbone organique dissous (COD)
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301F
Substance d'essai: Eau douce
BPL: oui

2-pipérazin-1-yléthylamine:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : 5 mg/l
Le temps d'incubation: 5 d

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 560 mg/l

Photodégradation : Type de Test: Air
Dégradation (photolyse directe): 50 %

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Fatty acids, C18 unsat., reaction products with tetraethylenepentamine:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,2 (25 °C)
pH: 6
Méthode: OCDE Ligne directrice 123
BPL: non
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

4,4'-isopropylidenediphénol:

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
Durée d'exposition: 42 d
Facteur de bioconcentration (FBC): 5,1 - 13,3

Coefficient de partage: n- : log Pow: 3,4 (21,5 °C)

REN HY 2959

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.01.2022
2.0	01.12.2023	400001009107	Date de la première version publiée: 10.03.2017

Date d'impression 03.01.2024

octanol/eau

pH: 6,4

Méthode: OCDE ligne directrice 107

2-pipérazin-1-yléthylamine:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n- : log Pow: -1,48 (20 °C)
octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol**Composants:****2-pipérazin-1-yléthylamine:**

Répartition entre les : Koc: env. 37000
compartiments
environnementaux

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Produit:**

Evaluation : Cette substance/Ce mélange contient des composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien pour l'environnement, selon l'article 57(f) de REACH, le règlement de la Commission (UE) 2018/605 ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100.

Composants:**4,4'-isopropylidenediphénol:**

Evaluation : La substance est considérée comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH pour l'environnement.

12.7 Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Nocif pour les organismes aquatiques.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

REN HY 2959

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.01.2022
2.0	01.12.2023	400001009107	Date de la première version publiée: 10.03.2017

Date d'impression 03.01.2024

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit	: Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. Ne pas jeter les déchets à l'égout. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Emballages contaminés	: Vider les restes. Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADN	: UN 2735
ADR	: UN 2735
RID	: UN 2735
IMDG	: UN 2735
IATA	: UN 2735

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (POLYAMIDOIMIDAZOLINE)
ADR	: AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (POLYAMIDOIMIDAZOLINE)
RID	: AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (POLYAMIDOIMIDAZOLINE)
IMDG	: AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (POLYAMIDOIMIDAZOLINE)
IATA	: Amines, liquid, corrosive, n.o.s. (POLYAMIDOIMIDAZOLINE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 8	
ADR	: 8	
RID	: 8	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

REN HY 2959

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.01.2022
2.0	01.12.2023	400001009107	Date de la première version publiée: 10.03.2017

Date d'impression 03.01.2024

IMDG : 8

IATA : 8

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : C7
Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : C7
Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8
Code de restriction en tunnels : (E)

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : C7
Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8

IMDG

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 8
EmS Code : F-A, S-B

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 856
Instruction d' emballage (LQ) : Y841
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Corrosive

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 852
Instruction d' emballage (LQ) : Y841
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Corrosive

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

ADR

Dangereux pour : oui

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

REN HY 2959

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.01.2022
2.0	01.12.2023	400001009107	Date de la première version publiée: 10.03.2017

Date d'impression 03.01.2024

l'environnement

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui(POLYAMIDOIMIDAZOLINE, 4,4'-Isopropylidenediphenol)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : 4,4'-isopropylidenediphénol

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 75, 3

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

4,4'-isopropylidenediphénol
(Numéro sur la liste 66, 30)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. E1

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 51, 49, 49 bis

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4510

REN HY 2959

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.01.2022
2.0	01.12.2023	400001009107	Date de la première version publiée: 10.03.2017

Date d'impression 03.01.2024

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL	: Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
AIIC	: Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire, des obligations/restrictions réglementaires s'appliquent. Veuillez contacter votre représentant commercial pour plus d'informations avant l'importation en Australie
NZIoC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
ENCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TCSI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Inventaires

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOIC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

REN HY 2959

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.01.2022
2.0	01.12.2023	400001009107	Date de la première version publiée: 10.03.2017

Date d'impression 03.01.2024

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet pour phrase H**

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H311	: Toxique par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H360F	: Peut nuire à la fertilité.
H361	: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H372	: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2004/37/EC	: Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérogènes ou mutagènes au travail
2017/164/EU	: Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2004/37/EC / TWA	: moyenne pondérée dans le temps
2017/164/EU / TWA	: Valeurs limites - huit heures
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition

Information supplémentaire**Classification du mélange:**

Skin Corr. 1C	H314
Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1	H317
Repr. 1B	H360

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

REN HY 2959

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.01.2022
2.0	01.12.2023	400001009107	Date de la première version publiée: 10.03.2017

Date d'impression 03.01.2024

STOT RE 2	H373	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1	H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1	H410	Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.